

Table des matières

Présentation des auteurs	3
Liste des tableaux de synthèse.....	9
I. Introduction	11
II. Raisons de la mutualisation	13
II.1. Avantages	13
II.2. Inconvénients	16
II.3. Synthèse des avantages-inconvénients	18
III. Mécanisme durable de groupement de marchés ou de commandes : la centrale d'achat	21
III.1. Qu'est-ce qu'une centrale d'achat ?	21
III.2. Origine et apparition du mécanisme en droit belge	22
III.3. La centrale d'achat dans la réglementation actuelle	24
III.3.1. Définition et dispositions légales actuelles.....	25
III.3.2. Focus sur les nouveautés apportées par la réglementation actuelle	25
III.4. Qui peut jouer le rôle de centrale ?	27
III.4.1. Un pouvoir adjudicateur	28
III.4.2. Une personne de droit (de forme) privé(e)	31
III.5. Quels services sont rendus par la centrale ?	32
III.5.1. Une dispense de passer des marchés	32
III.5.2. Activités d'achat centralisées	34
III.5.2.1. <i>Recours libre à la centrale</i>	34
III.5.2.2. <i>Des marchés ou des accords-cadres</i>	36
III.5.3. Activités d'achats centralisées en qualité d'intermédiaire	38

III.5.4. Activités d'achats centralisées en qualité de grossiste	
40	
III.5.5. Activités d'achat auxiliaires	41
III.5.6. Fiscalité des activités.....	43
III.6. Qui peut bénéficier des services de la centrale ?	44
III.6.1. Des pouvoirs adjudicateurs adhérents	44
III.6.2. Des bénéficiaires privés	49
III.7. Eléments relatifs à la passation des marchés	51
III.7.1. Rôle de la centrale.....	51
III.7.2. Faut-il nécessairement plusieurs PAB par marché ?	52
III.7.3. Intervention des Pouvoirs Adjudicateurs Bénéficiaires.....	53
III.7.4. Responsabilités	54
III.8. Eléments relatifs à l'exécution des marchés	55
III.9. Recours	58
III.9.1. Contentieux de la suspension et de l'annulation.....	58
III.9.2. Contentieux « indemnitaire » ou concernant le contrat	61
III.9.3. Contentieux de l'exécution	62
IV. Mécanisme ponctuel de groupement de commandes : le marché conjoint occasionnel	65
IV.1. Qu'est-ce qu'un marché conjoint occasionnel ?	65
IV.2. Origine et apparition du mécanisme en droit belge	67
IV.3. Le marché conjoint occasionnel dans la réglementation actuelle	71
IV.3.1. Définition et dispositions légales applicables	71

IV.3.2. Focus sur les nouveautés apportées par la réglementation actuelle	73
IV.4. Qui peut participer à un marché conjoint occasionnel ?	74
IV.5. Eléments relatifs à la passation d'un marché conjoint occasionnel	77
IV.5.1. Généralités	77
IV.5.2. Conclusion d'une convention préalable.....	78
IV.5.3. Qui pilote le marché public conjoint ?	79
IV.5.3.1. <i>Marché public or not marché public ?</i>	80
IV.5.3.2. <i>La personne qui pilote le marché public conjoint peut-elle être une personne de droit privé ?</i>	81
IV.5.3.3. <i>La qualification juridique du lien qui existe entre les participants et l'entité qui intervient en tant que pilote</i>	83
IV.5.4. Réglementation applicable au marché conjoint occasionnel	86
IV.5.5. Partage des responsabilités au stade de la passation	89
IV.6. Eléments relatifs à l'exécution d'un marché conjoint occasionnel	91
IV.6.1. Entrée ou sortie d'un pouvoir adjudicateur en cours d'exécution ?	92
IV.6.2. Paiement	92
IV.6.3. Contrôle de l'exécution	93
IV.6.4. Modifications en cours d'exécution du marché ..	93
IV.7. Recours	94
IV.7.1. Contentieux de la passation	94
IV.7.2. Contentieux de l'exécution	100
V. Quelles différences entre la centrale d'achat et le marché conjoint occasionnel ?	101
VI. Compétence et tutelle	105
VI.1. Compétence.....	105
VI.1.1. Les centrales d'achat	105

VI.1.2. Les marchés conjoints occasionnels.....	106
VI.2. La tutelle	107
VI.2.1. Les centrales d'achat	107
VI.2.2. Les marchés conjoints occasionnels	108
VII. Groupement et RGPD.....	109
IX. Eléments bibliographiques	115
Dans la même collection.....	119